

Foix, le 31 mars 2021

La préfète de l'Ariège

à

Destinataires in fine

Objet: Crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2021

Ref: Circulaire cadre INTA2006736C du 05 mars 2020 pour la déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation

PJ: 3 Appels à projets 2021 et leurs annexes

Instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet la mise en œuvre de mesures inscrites dans les orientations prioritaires définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, à savoir :

- la prévention de la délinquance ;
- la prévention de la radicalisation ;
- les opérations de sécurisation (vidéoprotection de voie publique, équipements des polices municipales, sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles).

Les actions financées doivent répondre aux orientations fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et par le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger ».

Sous couvert d'éventuelles instructions ministérielles à venir, 3 nouveaux appels à projets sont lancés en 2021, mobilisant les crédits du FIPD sur ces questions prioritaires.

Les projets éligibles, leurs modalités de financement et la procédure applicable sont définis dans les différents appels à projets et les annexes ci-joints.

Compte-tenu du calendrier fixé, je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos propositions d'actions **pour le vendredi 30 avril 2021**.

Je sais pouvoir compter sur votre dynamisme et je vous remercie de la mise en œuvre de projets innovants, les plus aptes à contribuer à la prévention de la délinquance.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,


Yoann SATURNIN de BALLANGEN

LISTE DES DESTINATAIRES

- Mesdames et Messieurs les présidents d'association
- Monsieur le président de l'association des maires
- Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'EPCI
- Madame et Messieurs les présidents de CLSPD/CISPD de l'Ariège

Pour information :

- Monsieur le procureur de la République
- Madame la présidente du tribunal judiciaire de Foix
- Monsieur le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse
- Madame la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le directeur de la maison d'arrêt
- Monsieur le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Madame la directrice de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le directeur départemental des territoires
- Madame la déléguée départementale du droit des femmes et à l'égalité
- Madame le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ariège
- Madame la déléguée départementale de l'agence régionale de santé
- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le délégué à la politique de la ville
- Madame la présidente du conseil départemental

Liste des annexes :

1. Appel à projets « Prévention de la délinquance »
2. Appel à projets « Prévention de la radicalisation »
3. Appel à projets « Opérations de sécurisation »
4. Tableau récapitulatif des modalités de dépôt des demandes
5. Cerfa n°12156*05 de demande de subvention
6. Cerfa n°15059*02 (compte-rendu financier de l'action)
7. Attestation COVID 2020